

PREMIER MINISTRE

SERVICE DE PRESSE

Paris, le 5 juillet 2007

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Premier ministre a réuni le comité interministériel pour l'aménagement et la compétitivité des territoires le 5 juillet 2007 afin de désigner les nouveaux pôles de compétitivité qui viendront compléter ceux qui ont été labellisés lors des précédents CIICT.

Dix-huit candidatures ont été reçues au cours des derniers mois. Le comité interministériel a analysé les thématiques retenues par ces projets, les enjeux économiques, les axes stratégiques envisagés en matière de recherche et développement, la qualité du partenariat et le degré de collaboration entre les entreprises et les structures de recherche et de formation. Au terme de cet examen, le Premier ministre a décidé de labelliser les 5 pôles suivants :

- Industrie financière (finance/assurance ; Ile-de-France) en tant que pôle mondial ;
- Agrimip Innovation (agrolimentaire, Midi-Pyrénées) ;
- Elastopôle (industries du caoutchouc ; Centre/Auvergne/Ile-de-France/Pays-de-la-Loire) ;
- Astech (aéronautique/espace ; Ile-de-France), en lien avec le pôle Aerospace Valley
- Pegase (aéronautique/espace ; Provence-Alpes-Côte-d'Azur), en lien avec le pôle Aerospace Valley.

Le CIICT a entre autre reconnu l'intérêt particulier des projets « Santé tropicale » (Guyane), « Logiciels libres » (Île-de-France) et « Technologies éco-efficientes en milieu insulaire tropical à risques » (Guadeloupe).

Compte tenu de la nécessité d'offrir à ces projets une visibilité internationale et une taille critique suffisantes, il a été décidé :

- d'adosser le projet « Santé tropicale » (Guyane) au pôle de compétitivité mondial « Lyon Biopôle » (Rhône-Alpes) qui a fait connaître son accord et dont il constituera un volet thématique nouveau ;
- d'adosser le projet « Logiciels libres » (Île-de-France) au pôle de compétitivité mondial « Systematic Paris Région » (Île-de-France) ;
- de favoriser l'adossement du projet « Technologies éco-efficientes en milieu insulaire tropical à risques » (Guadeloupe) à l'un des pôles de compétitivité existant sur des thématiques similaires.

Les autres projets proposés pourront être accompagnés selon des procédures adaptées, notamment à travers la mobilisation des dispositifs territoriaux existants et ceux d'Oseo et de l'Agence nationale de la recherche. Le projet Inno'vin (viti/viniculture ; Aquitaine) sera soutenu selon un dispositif spécifique qui sera défini par le ministère de l'agriculture et de la pêche.

Le CIICT a également confirmé les orientations du comité interministériel du 6 mars 2006 en matière d'évaluation de la politique des pôles de compétitivité. Avant la fin 2008, seront évalués les dispositifs national et local d'accompagnement des pôles. Chacun des pôles labellisés sera aussi analysé pour apprécier l'avancement de chaque projet, la qualité des relations nouées entre les différents acteurs, le fonctionnement de la gouvernance, la pertinence des choix stratégiques et les premiers résultats obtenus, notamment au titre des projets de recherche-développement.

Compte tenu du nombre de pôles déjà labellisés, de la portée de l'évaluation qui va s'engager et des enseignements auxquels elle donnera lieu, la priorité sera donnée au cours des prochains mois à l'accompagnement des pôles existants et au soutien aux projets de R&D qui en seront issus, sans nouvelle labellisation de pôle pendant cette période.

Le dispositif actuel de soutien dure jusqu'en 2008. Conformément aux orientations fixées par le Président de la République le 23 juin dernier au salon du Bourget, il apparaît indispensable de le pérenniser et de le renforcer après cette évaluation précise de l'action de chaque pôle. Le soutien public sera reconduit à partir de 2009 au profit des pôles qui auront obtenu des résultats tangibles dans la mise en place de projets partenariaux ainsi que dans le développement de nouveaux produits et de nouveaux emplois.

Le CIICT a enfin constaté que le soutien public à l'accompagnement des pôles de compétitivité répond aux objectifs fixés en 2005 pour la période 2006-2008 (1,5 milliard d'euros), avec 533 M€ d'ores et déjà engagés fin 2006. Au 1er mai 2007, 346 M€ ont été attribués par le fonds unique interministériel aux premiers projets R&D des pôles, auxquels s'ajoutent 183 M€ mobilisés par les collectivités territoriales. Les résultats du quatrième appel à projets seront annoncés dans le courant du mois de juillet 2007.